

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 60 (1973)
Heft: 12: Jubiläumsnummer 60 Jahre = Numéro 60e anniversaire

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wenn einer eine Reise tut...



... müssen andere ihn am Telefon vertreten. Fragt sich nur, wie sie dazu kommen. Ob die Telephonistin Orakel spielen soll. Oder ob Sie es in der Hand haben, wer die Anrufe für Sie abnimmt.

Mit dem Abwesenheitstableau von Siemens-Albis schalten Sie jeden Leerlauf aus. Und jeden Zweifel. Durch einfaches markieren auf dem Abwesenheitstableau durch die Telephonistin werden die Anrufe während Ihrer Abwesenheit an die von Ihnen gewünschte Person weitergeleitet. Gute Reise!

Sicher möchten auch Sie näheres wissen über die ALBIS-Haustelephonzentrale ESK 8000. Senden Sie uns bitte diesen Coupon ein.

Name/Vorname _____

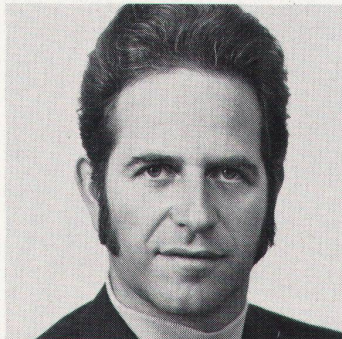
Strasse _____

Postleitzahl/Ort _____

SIEMENS-ALBIS AKTIENGESELLSCHAFT
8047 Zürich, Albisriederstrasse 245, 01 52 54 00
3001 Bern, Belpstrasse 26, 031 65 01 11
1020 Renens, 42, rue du Bugnon, 021 24 96 31

dann Abwesenheitstableau von Siemens-Albis

Das sind die Technischen Chefs der Wernle-Filialen. Ihre Aufgabe beginnt, wenn Reden in Taten umgesetzt werden.



Alois Gürber

Technischer Chef bei:
Wernle Aarau, Frey-Herosé-Strasse 25
Telefon 064 22 39 62

Auch verantwortlich für:
Wernle Basel, Bruderholzstrasse 35
Telefon 061 34 24 20



Hans Jampen

Wernle Bern, Sennweg 6
Telefon 031 24 01 22

- Schicken Sie mir kostenlos den 32seitigen Prospekt über Wernle-Normküchen.
- Senden Sie mir den 14seitigen Gratis-Prospekt über Wernle-Normtüren.
- Der 12seitige Prospekt über Wernle-Normschränke interessiert mich.

Zuständig _____

Firma _____

Adresse _____

PLZ, Ort _____

Bitte ausfüllen und einsenden an:
J. Wernle AG, Kirchbergstrasse 1030,
5024 Küttigen/Aarau. Danke.



Pierre Jaquier

Wernle Lausanne, Prilly, Rochelle 12
Telefon 021 25 81 56



Arnold Reller

Wernle Zürich, Karstlernstrasse 14
Telefon 01 62 74 62

Wenn aus Anfragen Aufträge werden, übernehmen sie die Verantwortung. Sie sorgen dafür, dass die Wünsche der Kunden und die Versprechen der Berater Wirklichkeit werden.

Sie teilen jeden Auftrag dem geeignetsten Objektleiter zu. Als Montage-Einsatzleiter sind sie in der Lage, langfristig disponierte Monteur-Equipen kurzfristig umzudisponieren. Sie garantieren für Pünktlichkeit, Sorgfalt und Funktion. Und nach abgelaufener Garantiezeit für einen schnellen Kundendienst.

Als technische Sachverständige in den Aussenbüros sind sie aber auch der verlängerte Arm der Wernle-Entwicklungszentrale.

Ihre Vorschläge sind die Ausgangsbasis für die ständige Verbesserung der Wernle Schrank-, Tür- und Küchensysteme.

So können alle von der Praxis dieser Chefs profitieren.

WE Wernle

J. Wernle AG, Kirchbergstrasse 1030
5024 Küttigen/Aarau
Telefon 064 24 16 61

J.H.S

Wernle hat ein Konzept für den Innenausbau.

SIBIR



der
modernste
***Kühlschrank
Europas

NORM-Einbaumodell 225 Liter
Fr. 545.-
mit 25 Liter*** Tiefkühlfach

Funktion:

NEUE Absorption,
absolut geräuschlos
und vibrationsfrei

Garantie:

5 Jahre Vollgarantie
auf die Funktion aller Teile

Erfahrung:

25 Jahre SIBIR

Kühlapparate GmbH, 8952 Schlieren

Une lettre ouverte de la Section Genevoise de la FAS

A la veille des élections genevoises qui ont eu lieu au début du mois de novembre, le Président de la Section Genevoise de la Fédération des Architectes Suisses adressait au futur Président du Département des Travaux Publics une lettre ouverte qui est parue dans les colonnes de «La Tribune de Genève», le jeudi 8 novembre 1973.

Il nous a paru intéressant de présenter ces réflexions dans les colonnes de la revue «Werk/Euvre», car elles reflètent les préoccupations d'une section et dessinent les grands traits d'une politique architecturale. C'est également un élément important de dialogue avec les autorités. Réd.

Lettre ouverte au futur Président du Département des Travaux Publics

Les élections, et quelques semaines, vous séparent encore de votre fauteuil présidentiel. Vous y trouverez une situation bien différente de celle de vos prédécesseurs.

Différente, pourquoi? Vos prédécesseurs ont eu à traiter un problème de taille: la crise du logement dans un canton dont la population s'accroissait de 10000 âmes par an. Aujourd'hui, la crise du logement, sans être résorbée, est moins aiguë; l'accroissement de la population diminue chaque année: 2500 personnes il y a trois ans, 2200 l'an dernier.

Pour vos prédécesseurs, le problème de l'aménagement du canton se trouvait principalement ramené à celui du logement, et réduit à une statistique d'immeubles construits ou à construire. Dans cet état de crise on négligeait certaines questions fondamentales.

On oubliait lors de l'élaboration du plan directeur du canton de se poser la question des objectifs du développement: quelle Genève voulons-nous dans vingt ans? Pourquoi, et pour qui, une Genève de 800000 habitants? Pourquoi recevoir indistinctement toute nouvelle activité désireuse de s'installer à Genève?

On négligeait de rechercher quels sites étaient les plus favorables aux différentes activités, tels l'habitat, le travail ou les loisirs, ou les zones vertes: les zones de construction étaient désignées en fonction des seules facilités de réalisation de l'infrastructure ou des seules disponibilités foncières: les responsables de l'aménagement agissaient ainsi en promoteurs privés.

Pris de court, on cherchait à tirer le meilleur parti d'un plan de zones rudimentaire et par trop rigide.

Le résultat de tout cela est navrant, une large partie de la population est insatisfaite et manifeste son malaise:

le centre de la ville se meurt tandis que s'installe une ségrégation par quartiers des activités humaines, tandis que s'accroît une ségrégation par quartiers des classes sociales; les déplacements habitat-travail s'allongent et se multiplient en conséquence; la campagne tend à devenir le domaine privilégié et clos d'une minorité; elle est de moins en moins accessible à la population.

Voilà pour le passé. Et maintenant que pourrez-vous faire? Votre responsabilité sera lourde, mais vous aurez en mains de larges pouvoirs. Vous déciderez, avec vos collègues du Conseil d'Etat, de l'orientation dans le canton de la planification physique, de l'urbanisme et de l'architecture. C'est vous qui choisirez entre faire et laisser-faire.

Que vous proposent les membres genevois de la Fédération des Architectes Suisses qui vous adressent cette lettre?

Ils ont pour objectif de promouvoir une certaine qualité urbanistique et architecturale. Ils se savent une part de responsabilité dans la situation actuelle. Ils ont abordé la recherche de solutions dans un cadre pluridisciplinaire, car ils ont voulu la présence parmi eux d'économistes, sociologues, historiens d'art, juristes et d'autres spécialistes.

Ils voudraient d'abord vous dire ceci: meilleure que celle de vos prédécesseurs puisque la crise du logement s'estompe, votre situation sera plus ardue: leur problème était surtout d'ordre quantitatif; le vôtre sera surtout qualitatif.

Ils vous suggèrent:

1. D'éviter la solution négative qui consisterait à vouloir geler la situation actuelle, à étouffer toute initiative dans un carcan administratif renforcé. A titre d'exemple, il conviendrait de tirer parti des réglementations fédérales en matière de protection des espaces verts non pour geler des sites, mais pour mettre au point des formules originales de valorisation de ces sites.
2. D'assouplir la réglementation technique qui fait obstacle à certains types d'opérations architecturales de qualité, de manière par exemple à permettre la juxtaposition de programmes complémentaires au sein d'une zone légale de construction ou d'un même bâtiment; à mettre en relation la notion d'indice d'utilisation du sol avec les formes architecturales, les modes de vie qu'elle implique; à faciliter la réalisation de logements individuels pour un plus grand nombre.
3. De consacrer toute l'énergie nécessaire à l'amélioration du cadre de vie, et en particulier: de promouvoir les recherches correspondantes; de proclamer l'inviolabilité des espaces verts urbains, du périmètre de la rade et des rives des cours d'eau; de déterminer le seuil de nuisance que l'aéroport ne saurait dépasser; de libérer l'agglomération de l'emprise de la voiture.
4. De rappeler à tous qu'il ne peut y avoir d'aménagement du territoire sans une politique d'aménagement, et qu'il n'y a de politique d'aménagement sans objectifs d'aménagement. Le choix de ces objectifs doit être posé clairement, et discuté publiquement. Il est nécessaire pour cela de mieux informer le public et de le faire participer à l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour le Comité de la Section Genevoise de la Fédération des Architectes Suisses, le Président: A. Ritter

Gemeinde Arlesheim

Die Einwohnergemeinde Arlesheim veranstaltet einen

Projektwettbewerb

zur Erlangung von Entwürfen für die Erweiterung der Realschulanlage Gehrenmatten in Arlesheim.

Teilnahmeberechtigt sind alle seit mindestens dem 1. Oktober 1972 in Arlesheim niedergelassenen, selbständigen Architekten mit Schweizerbürgerrecht sowie auswärts wohnende selbständige Architekten mit Bürgerrecht von Arlesheim. Für zugezogene Mitarbeiter gelten die gleichen Bedingungen. Bewerber im Angestelltenverhältnis können am Wettbewerb nicht teilnehmen.

Zum Wettbewerb werden ferner folgende Architekten eingeladen:

1. G. Belussi + R. Tschudin, Architekten SIA, Oberwil, Reinach
2. H. R. Nees + U. Beutler + P. Gyax, Architekten SWB, Binningen, Therwil, Münchenstein
3. R. G. Otto, Architekt ETH/SIA, Liestal
4. W. Steib, Architekt BSA/SIA, Bottmingen
5. W. Wurster, Architekt BSA/SIA, Basel.

Die Wettbewerbsunterlagen können gegen eine Depotgebühr von Fr. 100.- vom 3. bis 25. Januar 1974 bei der Bauverwaltung Arlesheim bezogen werden. Für Interessenten besteht die Möglichkeit, nur das Wettbewerbsprogramm zu beziehen.

Die Entwürfe sind bis zum 14. Mai 1974, Modelle bis zum 21. Mai 1974 der Bauverwaltung Arlesheim einzureichen.

Der Gemeinderat.

metron

Wir sind eine Gruppe erfahrener und engagierter Mitarbeiter verschiedenster Fachrichtungen (Ökonomen, Planer, Architekten, Sozialpsychologen, Soziologen, Geographen, Kultur- und Verkehrsingenieure, Juristen etc.), die nach politisch durchsetzbaren Lösungen suchen und sich bemühen, den wissenschaftlichen Aufwand in vernünftiger Relation zu den praktisch verwertbaren Ergebnissen zu halten.

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir als Projektleiter

Ökonomen

mit Ausbildung und/oder Praxis in den neueren Ansätzen und Methoden der Regional- und Stadtökonomie und Interesse an kommunaler Finanzplanung sowie

Architekten/Planer

mit Ausbildung und/oder Erfahrung im Bereich der Orts-, Regional- und Landesplanung.

metron Planungsgrundlagen
Fröhlichstrasse 33, 5200 Brugg
Telefon 056/41 4104